

Bulletin d'inscription

A retourner avant le 23 janvier 2026

Mme Charlotte HAMM
Responsable du Conseil en évolution professionnelle
✉ charlotte.hamm@cdg74.fr ☎ 04.56.49.57.66

Demandeur

Mme M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :



Téléphone personnel :

E-mail personnel :

Téléphone professionnel :

E-mail professionnel :

Fonction actuelle :

Situation actuelle : Titulaire Stagiaire Contractuel/le

Service :

Grade :

Diplôme le plus élevé :

Parcours professionnel :

Attentes par rapport aux ateliers mobilité :

Collectivité

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Personne en charge du dossier au sein de la collectivité :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :



L'agent a-t-il déjà été accompagné dans sa démarche de projet de changement ?

Si oui, était-ce une démarche : personnelle, dans le cadre de ses fonctions, autre ?

Vos attentes par rapport aux ateliers mobilité ?

Le responsable (nom/fonction) :

L'autorité territoriale :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature :

Signature :

L'envoi de ce bulletin vaut bon de commande pour la première étape d'analyse de la demande (entretien exploratoire). Celui-ci est divisé en trois temps : un entretien entre l'agent et le conseiller emploi du CDG 74, un entretien tripartite avec la collectivité et enfin un entretien entre le conseiller emploi et la collectivité.

Le règlement de l'entretien exploratoire se fait uniquement par mandat administratif (gratuit pour les collectivités affiliées qui ont recours aux entretiens par la suite ; 110 € pour les collectivités non affiliées ou les collectivités affiliées qui ne souhaiteraient pas conventionner). En cas d'absence de l'agent au rendez-vous exploratoire, une contribution forfaitaire de 50 € est facturée à la collectivité.

En cas de validation par les parties du principe de réalisation des ateliers, une convention ateliers mobilité est établie. La participation aux ateliers, soit 1900 €, est réglée en fin d'atelier.